

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 8 février 2024 à 20h30

-+--+--+

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, M. DESTHIEUX Hervé, Mme FANGET Laure, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien, Mme Lauriane HYVERNAT, Mme JOURDAN Sylvie (pouvoir de Mme JOUBERT), M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel (pouvoir de M. MOYNE), M. MOLLARD Philippe (arrivée à 20h38), Mme MOUCHETTE Sabrina, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan.

Excusés : Mme JOUBERT Marie (pouvoir à Mme JOURDAN), Mme MARCHE Nathalie, M. MOYNE Sébastien (pouvoir à M. LUX).

Mme Lauriane HYVERNAT est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Facture EDF

M. le Maire expose que nous avons reçu une facture EDF dont le montant dépasse sa délégation du conseil municipal. Il en profite pour préciser que finalement, nous n'avons eu que 8000€ d'électricité sur l'année 2023, malgré les prévisions alarmistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Donne mandat à M. le Maire pour régler la facture EDF d'un montant de 5130,47€

Arrivée de M. MOLLARD

Maîtrise d'oeuvre voirie

M. LUCENET expose que dans le cadre de l'aménagement de voirie de la grande rue, il convient de désigner un maître d'oeuvre en charge du suivi des entreprises et des travaux. Il détaille les différentes missions incluses dans cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise AINTEGRA pour un montant de 12800€HT.

Lancement du marché de voirie

M. LUCENET expose que dans le cadre de l'aménagement de voirie de la grande rue, au vu des montants prévisionnels, il convient de lancer une consultation des entreprises. Il détaille le planning prévu et les conditions de mise en œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Approuve le lancement de la consultation des entreprises pour le marché d'aménagement de la Grande rue (phase 1),
- Autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires à cette consultation.

Reévaluation des honoraires de maîtrise d'oeuvre de l'extension de la mairie

M. DEROCHE expose que dans le cadre de l'extension de la mairie, la convention qui nous lie à notre maître d'oeuvre prévoit une réévaluation des honoraires selon l'estimation des travaux. Celle-ci ayant augmenté au vu du contexte économique actuel, les honoraires sont réévalués en conséquence. Une négociation a eu lieu afin de minimiser cette augmentation et le cabinet Baude a consenti une baisse d'un point de ses honoraires sur cette nouvelle évaluation. Il fera en sorte également de trouver des moins-values dans le cadre de l'exécution du marché.

Le conseil municipal, à six abstentions (Mmes JOURDAN, JOUBERT(pouvoir) & FARFOUILLON, MM. MOLLARD, NOTIN & VIVIEN-MAGNIEN), et douze voix pour :

- Autorise M. le Maire à signer cet avenant pour un montant complémentaire de 8525,26€HT

Autorisation au Maire pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune dans le cadre des travaux d'aménagement des allées du cimetière d'Amareins. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer cette demande au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L421,1 et suivants et R421,1 et suivants,

Vu le projet d'aménagement des allées du cimetière d'Amareins,

Le conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, décide, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés,

D'AUTORISER le Maire à déposer et à signer la demande d'autorisation d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Autorisation au Maire pour le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune dans le cadre des travaux d'extension de la mairie, afin de modifier l'autorisation déjà obtenue, les coloris des façades et huisseries ayant été modifiés par rapport à la demande initiale.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer cette demande au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L421,1 et suivants et R421,1 et suivants,

Vu le projet d'extension de la mairie,

Le conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, décide, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés,

D'AUTORISER le Maire à déposer et à signer la demande d'autorisation d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Groupement CDG01 pour contrat d'assurance des risques statutaires

M. le Maire informe que le centre de gestion 01 propose un groupement pour le contrat d'assurance des risques statutaires des communes. A ce stade, nous devons simplement faire part de notre intérêt ou non, sans que cela ne nous engage en rien, puisqu'au retour des offres, nous pourrions décider de

choisir leur offre ou de rester sur notre contrat actuel. Pour le moment, il n'est pas nécessaire de faire délibérer le conseil sur ce point.

Etude de marché Appéum et positionnement du conseil

M. DEROCHE rappelle la présentation au conseil de l'étude de marché pour l'Auberge de l'Appéum et ses conclusions qui vont dans le sens de l'installation d'un commerce multi-service dans les locaux vacants.

Mme FARFOUILLON demande quelle est la suite possible avec Comptoir de campagne : il est possible de signer une convention avec eux afin d'aller plus loin. Dans cette hypothèse, il faudra envisager avec un architecte les options pour répondre à leur cahier des charges. Ils se chargeraient également des dossiers de demande de subvention pour le projet. M. GUIDE reste sceptique en raison de l'étendue de la commune. M. NOTIN évoque l'obligation d'ouvrir sur des horaires adaptés à la commune et M. le Maire rappelle que la convention Comptoir de campagne prévoit ce genre de contrainte, ainsi que l'organisation d'un minimum d'évènements à l'année. Si le conseil décide de continuer avec Comptoir de Campagne, le cahier des charges pourra être étudié par un architecte pour estimer le montant des travaux à prévoir. Il y aura possibilité d'avancer en plusieurs phases dont une première pour le magasin. Un devis des honoraires d'architecte a été demandé pour la totalité de la rénovation afin de se faire une idée des coûts à engager.

Il demande au conseil de se prononcer sur la suite à donner à cette étude.

Le conseil municipal, à une abstention (M. MOLLARD) et dix-sept voix pour :

- Approuve l'association de la commune à Comptoir de Campagne pour cette réhabilitation de l'auberge de l'Appéum
- Approuve la mise en route d'un travail préparatoire d'estimation des travaux à prévoir selon le cahier des charges de Comptoir de campagne

Convention cantine

Mme MOUCHETTE expose le projet de convention cantine que la commission scolaire et le Sou des écoles ont élaboré conjointement afin d'acter le fonctionnement de la cantine et les responsabilités qui en découlent. Elle précise que cette convention n'a pour but que de poser par écrit le fonctionnement actuel de la cantine et en profite pour remercier le Sou de son travail quotidien qui permet aux familles de bénéficier de la cantine à des tarifs défilant toute concurrence.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Approuve la convention cantine en annexe telle que présentée au conseil
- Autorise M. le Maire à signer cette convention avec le Sou des écoles de Francheleins.

Modification du tableau des emplois

M. le Maire expose que nous souhaitons augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'un de nos agents de 1h pour ajouter à ses tâches le ménage du local technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Fixe le nouveau tableau des emplois permanents tel que ci-dessous,

Tableau des emplois permanents à temps complet

<u>Grade ou Cadre d'emploi</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nombre</u>
<u>Service administratif</u>		
Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs ou des Rédacteurs	Secrétaire de Mairie	1

Cadre d'emploi des Adjoints administratifs Accueil du public 1

Service Technique

Cadre d'emploi des Adjoints Techniques territoriaux Agent polyvalent 2

Tableau des emplois permanents à temps non complet

<u>Grade ou cadre d'emploi</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nbre h/sem.</u>	<u>Nbre</u>
<u>Service Technique</u>			
Adjoint technique territorial principal 2 ^e Classe	Agent service école & aide garderie	22.68 h	1
Adjoint technique territorial	Agent de restauration	23.68h	1
Cadre d'emploi des adjoints techniques	Service des repas et aide garderie	13,40h	1
<u>Service Social.</u>			
Agent spécialisé principal de 2e classe des EM	Agent spéc.écoles maternelles	32.07 h	1
Agent spécialisé principal de 2e classe des EM	Agent spéc.écoles maternelles	32.07 h	1
<u>Service Animation.</u>			
Adjoint territorial d'animation	Surveillance garderie et cantine	28.38 h	1
Adjoint territorial d'animation	Surveillance garderie, aide au service repas	26.02 h	1
Adjoint territorial d'animation	Surveillance cour/cantine	10,66 h	1

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil, M. le Maire a mandaté des dépenses à hauteur de 44 780,72€, dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Rapport des commissions.

- Scolaire et Jeunesse

L'un de nos agents vient d'obtenir le concours d'ATSEM et nous l'en félicitons.

Conseil Municipal des Enfants : une rencontre a lieu une fois par mois et nous canalisons les projets : nommage des classes, journée de nettoyage au printemps et journée du monde sont à l'ordre du jour.

Composteur de la cantine : il est très odorant et certains parents s'en plaignent. M. le Maire rappelle qu'il avait proposé de le mettre plus loin mais que l'argument pratique de la proximité l'avait emporté. Ce composteur est bien destiné à recevoir tous les restes de la cantine, d'autant que ceux-ci ne sont pas triables entre végétaux et animaux. Par contre, il faudra peut-être discuter avec le Sou des écoles du devenir des restes et du pain non servis, qui ne devraient pas être compostés, mais redistribués afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Sinon, il existe des écodigesteurs, qui ne produisent pas d'odeur mais sont bien plus coûteux.

Un voyage scolaire de 3 jours est prévu cette année à Guédelon (château fort en construction) et l'un de nos agents va accompagner le voyage.

La commission jeunesse a le projet de faire intervenir un freestyler en football pour une séance avec deux groupes de 10 enfants. Un devis a été demandé par la commission jeunesse qui représente 450€. Le conseil est plutôt d'accord. Mme MOUCHETTE fait visionner une vidéo de démonstration : <https://www.youtube.com/watch?v=UQUdntZCnVA> et signale qu'il en existe d'autres : <https://youtu.be/7hPWWhyxdpgA>. Elle propose également la plaquette de présentation : <http://gaetanfreestyle.fr/shows-freestyle-football-gaetan.pdf>.

- Bâtiments

M. DEROCHE informe que suite à une demande de Mme MOUCHETTE relayant les remarques de nos agents en charge du ménage de l'école, il cherche une solution pour modifier les lumières du hall

de l'école, qui ne sont pas pratiques : nous allons certainement nous orienter vers des lumières à détection qui seront posées par nos agents. Un radiateur de l'école était hors service et a été remplacé. Une vitre est cassée, un devis est demandé et un signalement à l'assurance a été fait.

Les travaux d'extension de la mairie avancent bien, le montage des murs en briques étant commencé. Lors de la dernière réunion de chantier, il y a eu une visite chez les voisins afin de s'excuser d'un problème de communication et d'une intervention qui a causé des gravats. L'équipe sera réduite à partir de la semaine prochaine, la suite des travaux ne nécessitant pas une grosse équipe. Les huisseries seront en blanc et la couleur du crépi reste en attente d'un consensus de la commission.

Concernant les problèmes d'assainissement rencontrés ces derniers temps au niveau de la mairie et de l'école, en périphérie des travaux, il y a eu deux passages de caméra et Suez est intervenu deux fois, ainsi que nos agents pour la partie privée, afin de dégager les obstructions. Le tabouret d'arrivée sur la route sera à refaire au moment des travaux d'aménagement de la Grande rue afin de régler ce problème définitivement.

- Urbanisme et cimetière

M. ROLLET informe que les dernières réunions concernant le PLU ont eu lieu les 9 janvier et 1^{er} février et que la prochaine se tiendra le 29 février. La commission travaille toujours sur la partie réglementaire. Pour la suite, une réunion avec les personnes publiques associées pourrait être prévue autour d'avril, puis une réunion publique début mai et peut-être un arrêt de projet en juin/juillet avant de laisser 3 mois pour la consultation des services de l'Etat. M. ROLLET a travaillé sur les emplacements réservés pour la voirie avec M. LUCENET, également.

Nous avons été sollicités par un aménageur et un bailleur social pour le terrain en face de l'école.

M. ROLLET va préparer les pièces pour la Déclaration Préalable du cimetière d'Amareins.

SIEA : une demande de chiffrages pour des rénovations LED sur la commune a été faite il y a déjà un certain temps, mais nous n'avons pas de nouvelles. L'assemblée générale du SIEA a lieu vendredi prochain mais M. ROLLET ne pourra pas s'y rendre.

La complétude pour le déploiement de la fibre est attendue pour fin avril.

M. ROLLET souhaite informer du cas d'un PC qui a été refusé au motif d'un désaccord sur le code rural et un avis négatif de la chambre agriculture. Un recours amiable du pétitionnaire est en cours dont ont été informés les différents protagonistes et nous attendons leurs retours.

- Communication Fleurissement

Mme CHAUVOT indique que la distribution du bulletin municipal n'a pas posé de problème. Les vœux se sont bien passés. Au vu des travaux en cours, il n'y aura pas de fleurs devant la mairie pour cette année. Il y a eu encore des retours du Rallye du cœur suite au lancement de la prochaine édition en Préfecture du Rhône, avec une excellente impression de l'accueil à Francheleins. La prochaine réunion de la commission a lieu lundi 12 février.

- Voirie et chemins

M. LUCENET informe de la prise de poste de notre nouvel agent technique. Vu les difficultés rencontrées en 2023, un rendez-vous est prévu tous les 3 mois avec nos agents techniques, avec des objectifs à tenir.

L'entreprise d'élagage est bien intervenue pour les bassins de rétention et le cheminement le long de l'Appéum au Bicêtre et le reste a pu être mis à jour par nos agents. Une réunion de la commission aura lieu fin février/début mars en fonction des budgets ainsi que pour les détails de matériaux pour l'aménagement de la Grande rue.

- Numérique

M. VIVIEN-MAGNIEN informe que le sujet des panneaux lumineux va pouvoir revenir sur la table puisque le problème d'alimentation électrique va être réglé. Il sera possible de couler le massif d'implantation en même temps que les travaux d'aménagement.

- CCAS

Mme PERRILLAT-MANDRY informe que le CCAS a postulé à une démarche de sensibilisation envers les personnes âgées sur l'équilibre et le confort de vie, qui doit s'articuler autour d'une conférence suivie d'ateliers. Nous aurons une réponse en mai. Si nous sommes retenus, il faudra communiquer vers le public cible en prévoyant du porte à porte pour les toucher. Cette démarche fait suite à un contact de Mme MOUCHETTE avec la kinésithérapeute qui porte le projet.

Questions diverses

- Mme PERRILLAT-MANDRY, qui prête régulièrement la main au périscolaire au gré des absences de nos agents, signale des problèmes réguliers d'écoulement des toilettes des petits à la cantine et qu'il n'y a que de l'eau (un peu trop) chaude aux sanitaires pour le lavage des mains.
- M. le Maire évoque la dernière réunion Participation citoyenne : les chiffres communiqués par la gendarmerie concernant leurs interventions sont cohérents avec l'an passé avec un niveau assez bas pour Francheleins. On cherche toujours des bénévoles pour rejoindre l'équipe participation citoyenne, ouverte à tous les habitants de Francheleins.
- M. le Maire informe que pour la licence IV de l'Appéum, il n'y a pas d'obligation à la faire vivre une fois par an, mais uniquement tous les 5 ans. De plus, une période de travaux la met en suspend. Le titulaire temporaire, dans l'attente de la fin des travaux et de la désignation d'un exploitant, va être l'un de nos agents, afin de pouvoir l'utiliser si besoin. Ce point est vu avec le service de gestion des licences et est réglementaire.
- Le parking de la mairie est de plus en plus utilisé par des personnes qui ne viennent pas à la mairie. Le problème est que nos usagers ne parviennent plus à se garer ici pour venir faire leurs démarches. Une réflexion va être menée pour régler le stationnement.
- Le sens unique en provenance de la rue de la Mairie vers le Bicêtre, va être fermé à la circulation pour limiter les nuisances et les incivilités. Un arrêté sera pris quand nous aurons communiqué et prévu la signalétique nécessaire à cette modification.
- M. le Maire rappelle son projet de permettre aux membres du conseil et agents qui le souhaitent de visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale. Le projet est prévu pour fin septembre ou début octobre 2024, un mercredi.
- M. ROLLET rappelle le projet du SIEA d'équiper chaque commune d'une borne de recharge électrique. Nous n'avons pas de nouvelle de ce projet.
- M. LUCENET rappelle que le poteau piéton des feux tricolore de Monrmerle n'est toujours pas remis en place. L'entreprise va être relancée.
- Mme FANGET demande si le Wifi de la Maison de l'Amitié est en place : c'est le cas, mais pour un raison inexpliquée à ce jour, la connexion s'interrompt régulièrement. Le fournisseur intervient régulièrement pour trouver une solution.
- Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 7 mars 2024 à 20h30, puis le 11 avril à 20h30, pour les votes des budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

Le maire
J.M. LUX



La secrétaire
L. HYVERNAT